



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation  
28/03/2022

Date d'affichage  
28/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

04/04/2022

et publication du :

04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. DOSDAT Patrice

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEIDELINGER Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 083-2022**

**Objet : Election d'un adjoint au maire**

Suite à la démission du 1er Adjoint depuis le 17 mars 2022, approuvée par Le Préfet de la Moselle, conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude PETIT devient 1er Adjoint. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'élire un 2nd adjoint au Maire.

Monsieur Julien ALIF FISCHER et Madame Nathalie DUBOST présentent leurs candidatures.

Le Conseil Municipal procède au vote de l'élection du 2ème adjoint au maire :

Monsieur Julien ALIF FISCHER obtient 2 voix

Madame Nathalie DUBOST obtient 7 voix

Madame Nathalie DUBOST est élue 2ème Adjointe au Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 01/04/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

28/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

04/04/2022

et publication du :

04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

#### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude

#### Procuration(s) :

#### Etai(ent) absent(s) :

M. DOSDAT Patrice

#### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEIDELINGER Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 084-2022**

**Objet : Modification de l'annexe 6 de la délibération du 23/05/2020 portant sur l'indemnité aux adjoints.**

**Vu** la délibération du 1er avril 2022 portant sur la démission du 1er Adjoint;

**Vu** l'élection du 1er avril 2022 de Madame Nathalie DUBOST au poste de 2ème Adjointe

Il y a lieu de modifier le tableau des indemnités versées aux élus qui avait été établi le 23 mai 2020.

### ETAT DETAILLE DES ELUS DE LA COMMUNE DE MAIZEROY PERCEVANT DES INDEMNITES DU CONSEIL MUNICIPAL AU 1er avril 2022.

Nom - Pénom	Fonction	Taux de l'indemnité
LEIDELINGER Jean-François	Maire	25,5 % de l'indice 1027
PETIT Jean-Claude	1er Adjoint	9,9 % de l'indice 1027
DUBOST Nathalie	2ème Adjointe	9,9 % de l'indice 1027

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation  
28/03/2022

Date d'affichage  
28/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

04/04/2022

et publication du :

04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. DOSDAT Patrice

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LEIDELINGER Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 085-2022**

**Objet : Vote des taxes - Rectification de la délibération du 18 mars 2022 -ERREUR DE PLUME**

Le taux des taxes est établi librement par le Conseil Municipal sous réserve du respect des règles de variation proportionnelle.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 18 mars 2022 suite à une erreur de plume.

et vote le taux de charge fiscale pour les deux catégories de contributions pour 2022 à savoir :

<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>25.26 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>36.70 %</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,



